

Lettre d'information aux porteurs du FCP absorbé  
**PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO**  
(code ISIN **FR0010458281**)

Paris, le 06/10/2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT dans sa séance du 23 juillet 2020 a approuvé **le projet commun de fusion/absorption du FCP PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO par le FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR.**

### **1. L'opération**

L'opération de fusion a pour objectif une simplification de la gamme des OPCVM par le regroupement des actifs et permettra de vous apporter un OPCVM offrant plus d'opportunités d'investissement du fait d'une taille d'encours plus significative. L'univers d'investissement se recentre sur les pays de la zone euro .

PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO, éligible au PEA, est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de l'Union Européenne. Le fonds peut également investir à hauteur de 25% maximum en titres de créances et instruments du marché monétaire.

PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR, FCP de classification « actions de pays de la zone euro », éligible au PEA, est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de la zone euro.

**L'opération de fusion/absorption a reçu l'agrément de l'AMF le 2 octobre 2020 et prendra effet le 18 novembre 2020.**

Nous vous précisons que, si cette opération de fusion ne vous convenait pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts** du FCP PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO pendant trente jours à compter de la date de réception du présent courrier d'information. Cependant, nous vous rappelons que le fonds ne comporte pas de frais de sortie. Cette cession serait alors soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins values de cessions de valeurs mobilières.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, les souscriptions et les rachats des parts du FCP PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO seront suspendus à compter du 16 novembre 2020 à 11 h 30. Ils reprendront le 20 novembre 2020 pour vos parts du FCP ENTREPRISES FAMILIALES ISR.

### **2. Les modifications entraînées par l'opération**

✓ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : oui

Augmentation du profil rendement / risque : oui

Le FCP ACTIONS DEFENSIVES EURO est un fonds sans classification mais présentant un univers d'investissement similaire à un fonds actions de par son éligibilité PEA. Cependant, sa durée de placement recommandée est de 3 ans pour une durée de 5 ans sur le fonds absorbant.

De plus, votre fonds investit dans des actions de l'Union Européenne alors que le fonds absorbant se limite à la zone euro.

Par ailleurs, sur le fonds absorbant, l'actionnariat des sociétés ciblées présente une spécificité : 50 % d'entre elles sont des sociétés familiales ayant 10 % de leur capital contrôlés par une ou des familles.

Points communs aux deux OPC : stratégie d'investissement discrétionnaire fondée sur la sélection des titres. Les deux FCP labellisés, applique un filtre ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

✓ Augmentation des frais :

Commission de souscription : non

Frais de gestion : oui

Commission de mouvement : non

Commission de surperformance : oui

Pour information, les frais courants 2019 du FCP PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO sont ressortis à 1,60 % et ceux du FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR à 2,58 %

Vous trouverez, en annexe 1, le comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.

### **3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCP absorbant PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR (code ISIN FR0000990921)** que vous trouverez ci-joint.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si cette opération de fusion ne vous convient pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le dernier prospectus de l'OPCVM absorbant est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Vous trouverez, en annexe 2, la description détaillée de l'opération de fusion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. :

Annexe 1 : Comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.

Annexe 2 : Description détaillée de l'opération.

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR

Annexe 1

**TABLEAU COMPARATIF  
des principales caractéristiques des OPCVM**

	<b>PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO OPCVM absorbé</b>		<b>PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR OPCVM absorbant</b>															
Classification AMF	Sans		Actions pays de la zone euro															
Régime fiscal	PEA		PEA															
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du FCP est la recherche de performance à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche socialement responsable.		La gestion active de convictions du fonds recherche une performance à long terme supérieure à l'EUROSTOXX 50 dividendes nets réinvestis, par le biais d'une allocation d'actifs basée sur une sélection d'actions de la zone euro cotées sur les marchés réglementés, et grâce à l'utilisation de critères extrafinanciers.															
Indicateur de référence	50 % EUROSTOXX 50 + 50 % EONIA CAPITALISE		EUROSTOXX 50															
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement du FCP basée sur la sélection de titres, repose sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille, couplée à une analyse quantitative intégrant les critères ESG. L'univers d'investissement est composé principalement d'actions de pays de la zone euro sans contrainte de capitalisation ou sectorielle..		La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur la sélection de titres de type « bottom-up » sans contrainte géographique au sein de la zone euro ou sectorielle préalable. Puis application d'un filtre ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).															
Profil de risque et de rendement	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7												
1	2	3	4	5	6	7												
Zone géographique	Union Européenne		Zone euro															
Placements	Investissement minimum	Investissement maximum	Investissement minimum	Investissement maximum														
Actions	75 %	85 %	75 %	100 %														
Taux (obligataires et monétaires)	0 %	25 %	0 %	25 %														
Eligibilité PEA	Oui		Oui															
Niveau de risque de change supporté	10%		10 % maximum															
Frais d'entrée	2 %		2 %															
Frais de sortie	Néant		Néant															
Frais courants 2019	1,60 %		2,58 %															
Durée de placement recommandée	3 ans		5 ans															

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	PALATINE ACTIONS DEFENSIVES €	PALATINE Entrep.Familiales ISR
			Taux / barème	
1	Frais de gestion financière et	Actif net	1,40% TTC	2,20% TTC
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	Non significatif*
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 1 % TTC	Actions : 0.60 % maximum
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence

\*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Conformément à l'article 422-99 du règlement général de l'AMF, les coûts juridiques ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion ne sont facturés ni à l'OPCVM absorbé, ni à l'OPCVM absorbant mais à la société de gestion.

Annexe 2

**DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION**

**Date d'Effet : le 18/11/2020**

Date à laquelle le fonds PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO apportera ses actifs au FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR.

La dernière valeur liquidative du fonds PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO sera datée du 17/11/2020 et publiée le 18/11/2020.

**Parité d'échange :**

En tant que porteur de parts du fonds PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO, cette fusion entraîne pour vous l'échange de vos parts contre des parts du FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR à une parité déterminée comme suit :

Valeur Liquidative du FCP PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO datée du 17/11/2020  
Valeur Liquidative du FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR datée du 17/11/2020

A titre indicatif, la parité d'échange au 30/09/2020 aurait été la suivante :

<b>VL du FCP PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO</b>	<b>16,52 €</b>	<b>= 0,92445439</b>
<b>VL du FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR</b>	<b>17,87 €</b>	

Le porteur qui détient une part du fonds PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO (FR0000095200), compte tenu de cette parité, recevrait :

**0,92 parts du FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR (code FR0000990921), avec une soulte de 0.08€.**

**Modalités de fonctionnement :**

En vue de la réalisation de cette opération, **les souscriptions et rachats du FCP PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO seront interrompus le 16/11/2020 à 11h30.**

**L'opération de fusion est soumise à la fiscalité des échanges de titres suivante :**

**Personnes Physiques :**

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article.

Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts du FCP PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des titres PALATINE ACTIONS DEFENSIVES EURO remis à l'échange.

**Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :**

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion d'OPCVM est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR

ISIN : FR0000990921

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

### Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM recherche une performance à long terme supérieure à l'EUROSTOXX 50 dividendes nets réinvestis, par le biais d'une allocation d'actifs basée sur une sélection d'actions de la zone euro, notamment de moyenne capitalisation, et grâce à l'utilisation de critères extra-financiers. Il est à tout moment exposé de 60% à 100% de son actif au risque actions, sans contrainte de détention par secteur d'activité ou autre. L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est investi à hauteur de 75 % minimum en actions de sociétés éligibles de la zone euro, et à hauteur de 50% minimum dans des sociétés familiales dont au moins 10% du capital sont contrôlés par une ou plusieurs familles. Ces dernières peuvent également disposer d'un siège au conseil d'administration ou avoir un représentant dirigeant. Le Fonds pourra également investir dans leurs filiales cotées.

La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. Il pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. Il pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA.

L'indice Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement est discrétionnaire, fondée sur la sélection des titres, et ne vise pas une réplique de l'indice.

Les entreprises sélectionnées le seront dans un premier temps sur des critères financiers classiques quantitatifs puis qualitatifs, en prenant simultanément en compte la pérennité de l'actionariat pour sélectionner des entreprises familiales. La gestion appliquera ensuite un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) : Approche Best in class et en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cette approche privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité (sans

privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ) en réduisant au minimum de 20% l'univers d'investissement.

Nous attirons l'attention sur l'absence d'une norme ESG unique et universelle. Les informations extra-financières sont très diverses et traitées de manière différente selon les émetteurs et les investisseurs. L'approche Best in Class n'exclut aucun secteur et consiste à investir dans les sociétés les moins mauvaises de leur secteur, mais pas forcément les plus vertueuses sur le plan ESG.

Le processus interne calcule une note sur 20 pour chaque entreprise résultant de la moyenne pondérée des notations des six domaines suivants : les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance et l'engagement sociétal.

La gestion est active, repose sur la composition d'une allocation d'actifs privilégiant les sociétés considérées comme étant de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle, de capitalisations et de répartition par pays. Elle pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture des titres détenus, pour ajuster ou augmenter l'exposition au risque actions. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

**Type de fonds :** OPCVM - UCITS V

**Classification AMF de l'OPCVM :** Actions de pays de la zone Euro

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

**Durée de placement recommandée :** Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition entre 60% et 100% de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

**Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie :** L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

**Garantie :** Le capital investi initialement n'est pas garanti.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.58%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.018%

Méthode : 20.00% de la différence positive entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence.

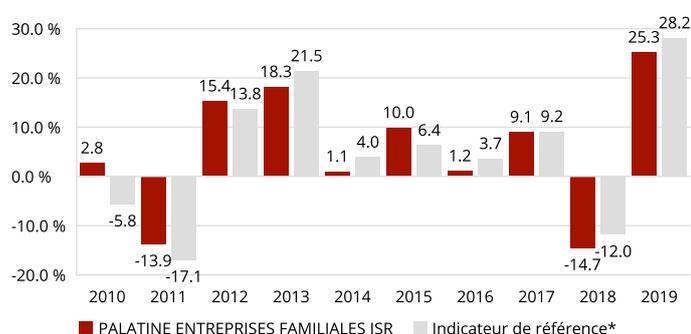
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2019.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

**Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter à la page 7 du prospectus, disponible à l'adresse [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).**

## Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

**Date de création de l'OPCVM :** 1999

**Date de création de la part :** 29/01/1999

**Devise de référence :** Euro

**Indicateur de référence :** Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

\* Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis.

A compter du 01/06/2017, la méthode de sélection des titres est modifiée.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - 42 rue d'Anjou - 75008 Paris, ou sur son site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/10/2020.